

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José FRERE.

Date de la convocation : 5 avril 2022

M. José FRERE	
M. Gérard LACOMBE	
Mme Anaïs NAVARRO	
M. Raphaël LIENARD	
Mme Aliénore PLAISANT	
M. Joseph SEGURA	
M. Jean PORTELLI	
M. Francis TALANDIER	
Mme Catherine BALLADUR	
Mme Monique LACROUX	
Mme Samantha SANTERRE	
Mme Céline URBAIN	absente
M. Fabrice DA ROS	
M. Arnaud ARQUIE	
Mme Jacqueline DELPLANQUE	
M. Jean BONHOURE	
M. Michel GRABIE	
Mme Gaëlle ALBARIC	
Mme Marie-Jeanne BOUDANT	

Secrétaire de séance : Monique LACROUX

Mme URBAIN est absente. Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Il s'assure que tous les élus ont été destinataires du procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ainsi que de l'état des indemnités perçues par les élus au niveau communal et intercommunal.

Approbation procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 29 mars 2022 à l'unanimité

1) Compte Administratif et compte de gestion du trésorier 2021

M. le Maire donne la parole à M. LACOMBE, adjoint délégué aux finances.

Celui-ci commence par rappeler les principes de base des documents budgétaires.

Il fait ensuite un point rapide sur les statistiques communales : population, état civil 2021, effectif scolaire, personnel communal, ...

Vient la présentation des Comptes 2021 par chapitre :

Dépenses de fonctionnement : 1 057 531,79 € dont :

– 11 charges à caractère général	: 328 300,61 €
– 12 charges de personnel	: 584 608,29 €
– 65 autres ch. de gest, courante	: 132 748,52 €
– 66 charges financières	: 6 874,37 €
– 42 opérations d'ordre	: 5 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 315 831,26 € dont :

– 013 atténuation de charges	: 8 928,99 €
– 70 produit des services	: 95 329,49 €
– 73 impôts et taxes	: 861 651,19 €
– 74 dotations et participations	: 308 327,12 €
– 75 Autres prod. Gest. Courante	: 20 177,14 €
– 77 produits exceptionnels	: 3 830,69 €
– 42 travaux en régie	: 17 586,64 €

Dépenses d'investissement : 330 255,75 € dont :

– 16 remboursement d'emprunts	: 55 059,07 €
– 21 immobilisations corporelles	: 227 135,63 €
– 23 Opérations d'équipement	: 30 474,41 €
– 40 travaux en régie	: 17 586,64 €

Recettes d'investissement : 411 424,70 € dont :

– 10 dot. Fonds div. & réserves	: 46 025,88 €
– 1068 affectation	: 300 000,00 €
– 13 subventions d'investissement	: 60 398,82 €
– 16 emprunts et dettes	: 0,00 €
– 40 opérations d'ordre	: 5 000€

	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2020	Résultat ou solde au 31-12-2021
Fonctionnement	1 057 531,79	1 315 831,26	002 47 951,21	306 250,68
Investissement	330 255,75	411 424,70	001 1 203 911,51	1 285 080,46
dont 1068		300 000,00		

Restes à réaliser en Investissement :

Dépenses : 986 690 € Recettes : 219 000 €

Résultat CA 2021 :

Fonctionnement : + 306 250,68 € Investissement : + 517 390,46 €

M. BONHOURE s'étonne du montant prévu en Restes à Réaliser pour l'achat de parcelles acquises pour l'euro symbolique. M. le Maire indique qu'il s'agit des frais de notaire pour 2 actes.

M. BONHOURE demande des précisions sur les 3 450 € prévus rue des Romarins. Il est précisé qu'il s'agit des travaux entrepris pour le nettoyage et le reprofilage de la parcelle communale située à l'extrémité de la rue des romarins.

Le point est alors fait sur l'état de la dette communale : un seul emprunt dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élevait à 751 314,52 €. C'est un emprunt à annuité fixe s'élevant à 61 933,44 €, qui court jusqu'en 2034.

Avant le vote, M. GRABIE souhaite faire des remarques : l'excédent de fonctionnement est selon son groupe, trop important (23% du budget annuel). Il souhaiterait que cette somme soit utilisée pour améliorer la vie quotidienne de la population, au lieu d'augmenter l'épargne communale, qui est trop importante.

Le montant des investissements 2022 cumulé atteint plus de 2,3 millions d'euros, soit plus de 2 ans du budget de fonctionnement communal.

Il pense qu'une autre stratégie budgétaire est possible, en favorisant le mieux vivre au quotidien dans le village, en développant davantage de services à la population, tout en prévoyant des travaux annuels réalistes et en étalant de façon concertée les gros investissements.

M. GRABIE conclut en précisant que ces remarques ayant déjà été faites et non prises en comptes, les membres de son groupe s'abstiendront lors du vote des comptes 2021.

M. le Maire prend note, tout en revendiquant une gestion de « bon père de famille », avec une vision tournée sur l'avenir ; une politique d'investissements pluriannuels pour lesquels les demandes de subventions et les financements sont prévus en amont,

a) Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont réguliers,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

b) Compte administratif 2021

M. José FRERE, Maire, quitte la séance pour ne pas prendre part à la délibération.

Hors de la présence de M. José FRERE, le **Conseil approuve** le compte administratif du budget communal 2021.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

Retour de M. José FRERE qui reprend la présidence de la séance

3) Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 306 250,68 €, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		258 299,47 €
B Résultats antérieurs reportés		47 951,21 €
<i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>		
C Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	= A+B	306 250,68 €
D Solde d'exécution d'investissement		1 285 080,46 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		- 767 690 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €

Dans le cas des subventions accordées pour l'organisation d'une manifestation déterminée, si la manifestation est annulée, la subvention ne sera pas versée. Si des dépenses avaient été engagées, la subvention pourra être versée, sur justificatif, pour aider à leur paiement.

M. DA ROS propose que les subventions soient accordées au prorata du nombre de licenciés que compte chaque association.

Il lui est répondu que toutes les associations ne fonctionnent pas avec des licenciés.

M. le Maire indique que le dossier que devaient remplir les associations cette année, était plus complet que les années précédentes car la municipalité souhaite avoir une vision complète des besoins et de l'état des finances de chaque association.

Un effort sera également fait dans les prochains mois, pour déterminer plus précisément l'importance du soutien apporté par la commune aux associations (locaux, matériel, ...).

Mme ALBARIC souhaite préciser que le groupe qu'elle représente a pu consulter les dossiers de demande de subvention déposés.

Elle note l'effort fait par les bénévoles, et souhaite qu'il soit perpétué pour les prochaines années.

Son groupe votera pour les subventions des associations dont le dossier est complet, et s'abstiendra dès lors que les dossiers ne seront pas complets.

Chaque subvention donne lieu à un vote au cours duquel les responsables de cette association ne prennent pas part.

Après avoir délibéré, le Conseil accorde une subvention à :

Association	Montant	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	N'a pas pris part au vote
Organisation fête de la musique	250 €	18			
Addoli Tiedig	750 €	14		4	
AACRMI	250 €	18			
A.C.C.A.	2 000 €	17			M. BONHOURS
AFDAIM	100 €	18			
AFM Téléthon	100 €	18			
Amicale Donneurs de sang	350 €	18			
Armissan Environs	250 €	18			
ART' MISSAN	450 €	17			Mme NAVARRO
Art Vie	350 €	18			
Cadets de la Défense	100 €	18			
Chêne vert	250 €	14		4	
Club Canin	550 €	14		4	
Club des Vadrouilleurs	300 €	17			M. PORTELLI
Coopérative scolaire	6 200 €	18			
Ass Sportive CES	60 €	18			
Déco Reynart	700 €	18			

Entente Tennis Clape	1 000 €	17			Mme LACROUX
FEDON	80 €	18			
Football Club Armissan	1 300 €	14		4	
FNACA Armissan Vinassan	250 €	18			
Gaieté Armissannaise	500 €	18			
MJC Armissan	3 500 €	18			
Maison Clape	300 €	18			
Médailleurs Militaires	60 €	18			
Racing Club Armissan	2 050 €	14		4	
Rempar	900 €	18			
Runar's	800 €	17			Mme SANTERRE
Relais 5 clochers	300 €	17			M. PORTELLI
Souvenir Français	50 €	18			
Secours Populaire	50 €	18			
S.E.A.B.	250 €	18			
Sécurité routière	150 €	18			
Société de Lecture	1 200 €	14		4	
Armissan Découverte	250 €	18			
Les Tamaritiens	600 €	18			
Tréteaux du soleil	400 €	18			
Union Crématiste Coursan	60 €	18			

Au sujet de la subvention allouée au Racing Club Armissan :

M. GRABIE note qu'il n'y a ni dossier, ni bureau. Il regrette que l'attribution d'une éventuelle subvention à cette association ne fasse pas l'objet d'une délibération particulière ultérieure (quand le club sera effectivement restructuré).

Au sujet de la subvention allouée à la société de Lecture :

M. BONHOURS indique que Mme OROZCO n'aurait pas reçu le dossier à compléter. Mme PLAISANT, en charge des relations avec les associations, précise que Mme OROZCO déposera très prochainement le dossier en mairie.

M. le Maire précise qu'une somme de 2 940 € n'a pas été attribuée. Elle permettra au Conseil, si nécessaire, d'aider exceptionnellement une association qui le demanderait au cours de l'année.

Mme ALBARIC demande la parole. Elle résume les décisions prises : 38 subventions accordées dont 5 pour lesquelles les dossiers sont en cours, et 8 pour de la solidarité, sans dossier, mais avec une lettre. Elle souhaite connaître le nombre de dossiers déposés en mairie, pour lesquels aucune proposition de subvention n'a été faite.

M. le Maire précise que 2 associations sont dans ce cas : une association culturelle et une à but politique. Il répond favorablement à la mise à disposition des statuts de ces 2 associations.

Mme PLAISANT précise que les dossiers déposés par les associations sont disponibles à la mairie.

6) Budget Primitif 2021

Aparté sur les prévisions de dépenses de personnel :

- Recrutement d'un agent d'accueil pour l'agence postale, qui renforcera également le pôle administratif et la surveillance de la voie publique,
- Evolution sur les besoins en agent « ATSEM » : diminution des besoins en début d'année, suite à la fermeture d'une classe depuis la rentrée de septembre 2021, puis augmentation des besoins à prévoir pour septembre 2022, suite à un nombre important d'enfants en maternelle pour la prochaine rentrée,
- Augmentation des salaires liée à l'ancienneté,
- Augmentation des salaires via le point d'indice annoncée par le gouvernement pour juillet,
- Départ à la retraite d'un agent du service technique au cours du second semestre : effet de « tuilage » à prévoir,

A la demande de M. BONHOURE, M. le Maire précise que les évolutions des besoins en agent « ATSEM » n'impliquent pas l'embauche d'un agent ATSEM : un agent ATSEM qui avait été positionné sur des heures d'accueil périscolaire, reprendra son poste.

M. LACOMBE présente le projet de Budget Primitif du budget principal 2022 :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	444 000 €	Atténuations de charges	0 €
Charges de personnel	670 000 €	Produit des services	73 350 €
Autres charges de gestion courante	142 200 €	Impôts et taxes	844 200 €
Charges financières	6 400 €	Dotations et participations	311 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Autres productions de gestion courante	13 300 €
Op. d'ordre entre sections	5 000 €	Op. d'ordre entre sections	10 000 €
Virement à la sect. d'invest.	34 700 €		
Dépenses imprévues	4 800,68 €	Résultat 2021 reporté	56 250,68 €
Total des dépenses	1 308 100,68 €	Total des recettes	1 308 100,68 €

Investissement :

Il présente les principales dépenses d'investissement prévues pour 2022 :

Travaux restant à réaliser	986 690 €
Remboursement capital Emprunt	55 600 €
Travaux en régie (mur ST, maçonneries diverses)	10 000 €

<i>Agence postale</i>	330 000 €
<i>ALRS</i>	500 000 €
<i>Ecole</i>	150 000 €
<i>Etudes diverses (Voie verte, Place Léon Blum, Rue du commerce, Zone sports)</i>	50 000 €
<i>Réhabilitation des aires de jeux</i>	30 000 €
<i>Travaux de voirie</i>	80 000 €
<i>Confortement berges Mayral</i>	30 000 €
<i>Renouvellement de matériel/véhicules</i>	58 000 €
<i>Zone sport</i>	30 000 €
<i>Achats terrains (voie verte + zone sport)</i>	40 000 €
<i>Reprise supports clocher église</i>	30 000 €

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Immobilisations incorporelles	0 €	Subv. d'investissement	564 432,00 €
Immobilisations corporelles	605 922,46 €	Emprunts	0 €
Opérations d'équipement	695 000,00 €	Dotations Fonds divers	50 000 €
Remboursement d'emprunts	55 600,00 €	Excédent de fonct.	250 000 €
Dépenses imprévues	0 €	Virement de la section de fonctionnement	34 700,00 €
Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	Op. d'ordre entre sections	5 000 €
Restes à réaliser 2021	986 690,00 €	Restes à réaliser 2021	219 000 €
		Résultat 2021 reporté	1 285 080,46 €
Total des dépenses	2 408 212,46 €	Total des recettes	2 408 212,46 €

Avant le vote du budget, M. GRABIE demande la parole.

Il souhaite faire quelques remarques au nom du groupe qu'il représente : les dépenses inscrites sont surévaluées sans justification convaincante et les recettes sont prévues en diminution par rapport aux recettes encaissées en 2021.

Il note que les incertitudes liées au contexte international rendent les prévisions difficiles, et reconnaît qu'une certaine prudence est de mise. Toutefois, il rappelle qu'il est possible de prendre des Décisions Modificatives Budgétaires sur des données plus précises.

M. GRABIE regrette également que le budget ait été présenté en commission au niveau des chapitres, sans le détail des comptes.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe qu'il représente, votera contre le Budget Prévisionnel 2022.

Vote : POUR : 14 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0

7) Informations et questions diverses

a) Agence postale

M. le Maire informe l'assemblée que l'agence postale provisoire est en place depuis la veille.

b) Travaux

Les travaux dans l'ancienne poste ont commencé.

Les travaux de l'avenue de la Méditerranée se poursuivent.

c) Projet des « Terrasses d'Aspres »

M. BONHOURE demande des précisions sur la réunion qui s'est tenue depuis le dernier conseil municipal.

M. le Maire précise que des représentants de la sous-préfecture, de la DDTM, le garant, le promoteur, et le liquidateur judiciaire ont participé à cette réunion.

Elle a permis de déterminer que l'interlocuteur est le liquidateur judiciaire.

La terre végétale retirée lors du reprofilage de la Mayral a été stockée sur le site des terrasses d'Aspres.

Séance levée à 21h50